

CIBLE

GRECS

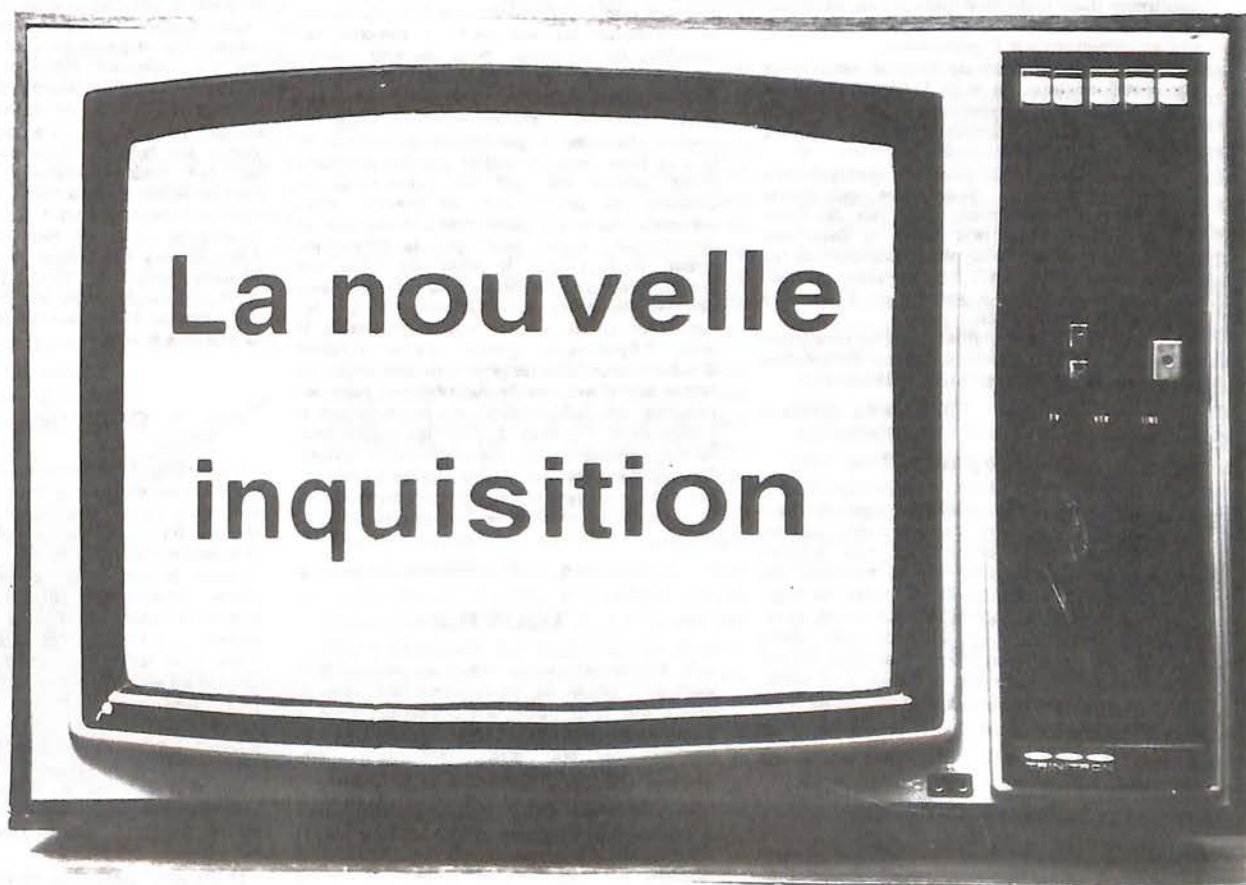
Ceux qui redoutaient que l'Union européenne réduise la liberté d'action diplomatique de la France peuvent être rassurés : il n'y a pas, il n'y aura pas de diplomatie européenne reposant sur un consensus. L'exemple des Balkans est à cet égard significatif :

- ou bien un pays ou un groupe de pays prennent une initiative diplomatique (par exemple la reconnaissance de la Slovénie et de la Croatie) et les autres suivent le mouvement sans conviction mais pour ne pas l'entraver. Au risque de laisser commettre une erreur lourde de conséquences : tel fut le cas dans l'ancienne Yougoslavie.

- ou bien un pays décide, au mépris de toutes les règles communes, de faire pression sur un voisin ou de régler ses comptes avec celui-ci (par exemple la Grèce, lorsqu'elle décide le blocus de la Macédoine ou commande des actes subversifs en Albanie) et ses onze partenaires sont conduits à accepter bon gré mal gré le fait accompli, et ne seraient pas capables de faire appliquer une décision de la Cour européenne de justice.

A la France de décider si elle accepte l'inertie, ou si elle marque la politique européenne de son projet et de sa volonté.

TÉLÉVISION



France
**Les communistes
ont-ils
un avenir ?**

(p. 4)

Entretien
**Questions
sur la
laïcité**

(p. 6/7)

M 2242 - 621 - 15,00 F



Tant de haine...

Merci de l'abonnement d'essai que vous m'offrez. La lecture de votre journal à certains aspects me fait plaisir car je crois à la monarchie royale, constitutionnelle... et chrétienne. C'est peut-être sur ce dernier point que nos positions divergent (pardon, par ce terme, d'oser mettre sur le même plan votre réflexion politique et philosophique et mes quelques idées relativement pauvres sur la question).

- Si vous daubez sur les socialistes de temps en temps, j'ai le sentiment - pardon s'il est faux - que c'est en vue de donner l'apparence de l'objectivité à votre analyse politique et sociale. Fondamentalement, vous aimez M. Mitterrand avec qui, moralement, vous campez sur les barricades quelque peu fissurées de mai 68.

- Par contre tout ce qui se situe à droite des socialistes ne peut-être qu'égotisme, communisant exclusivement dans des intérêts catégoriels et sectaires - le pire étant le patronat (dont, hélas et pardon ! je fais partie du fait de la petite douzaine de personnes que je salue et qui ont accepté de collaborer avec moi...). Vos éditoriaux n'ont fait que me confirmer dans mon idée que tant de haine ne peut que déboucher sur la guillotine ; en tout cas au minimum sur l'ostracisme.

Étant en communion de pensée avec vous sur certains plans, je suis évidemment plus blessé par vos jugements que lorsqu'il m'arrive de lire *L'Humanité* Mais le ton est le même, quant à la « droite ».

Au risque de vous paraître quelque peu calotin, je souhaite vous dire que nous sommes individuellement tous fils de Dieu - tous blessés dans nos âmes et dans nos pensées et que même le plus juste d'entre les justes pêche « 77 fois 7 fois ». Votre combat qui se doit de bénir à gauche et d'honorer à droite n'est pas le mien.

Je vous dois cette explication par courtoisie puisque vous m'avez écrit en me demandant mon avis. Et vive le roi quand même !

J.-F. de M. (Lozère)

Et la royauté ?

Paradoxalement, le principal reproche que l'on pourrait formuler envers votre journal c'est la part trop faible faite aux articles démontrant l'opportunité de la royauté. En effet vous dénoncez intelligemment la logique d'exclusion de notre société mais, malheureusement, vous ne poussez pas votre raisonnement jusqu'au bout ; car seul un roi peut maintenir l'unité des Français à la veille d'une explosion sociale qui semble de plus en plus inéluctable.

O. de L. (Toulouse)

Véritable miracle...

Très bon journal : bon niveau intellectuel, refus de la superficialité, constance et fermeté dans les prises de position. Ces caracté-

res se font rares actuellement. Ils rejoignent les plus belles valeurs royalistes : droiture, loyauté, fidélité... Le royalisme au delà du plan collectif se rapporte aussi à une certaine éthique personnelle, votre journal ne souligne pas assez ce point. Quoiqu'il en soit vous avez réussi un véritable miracle en délivrant le royalisme de l'idéologie d'extrême-droite. Et en montrant qu'être royaliste c'est aussi s'impliquer dans les débats qui font l'actualité (= la véritable citoyenneté). Bonne idée d'avoir ouvert une page de journal à l'expression de vos lecteurs et bravo pour les traits d'humour souvent présents au détour d'un article.

N.A. (Maisons-Alfort)

Rétablir la République !

Bien sûr dirons certains que nous ne sommes plus en République puisque nous assistons à une Monarchie élective. Vous n'y êtes pas du tout, car une telle réflexion confond République et Démocratie. En effet la Démocratie est plurielle et donc le siège des différentes formations. En revanche, la République est une et indivisible (expression inventée par Bodin, théoricien royaliste). Il s'ensuit que le Président une fois élu devrait se retrancher de tout parti et majorité, par transfert de situation, pour devenir uniquement le chef de la République. Or comment un homme désigné par une partie du pluriel peut-il devenir le représentant du Un. C'est vouloir résoudre la quadrature du cercle et le voit bien dans la réalité car les présidents n'ont jamais été que les porte-parole du courant qui les a mis au pouvoir. Nous sommes donc en démocratie mais pas en République. Aussi pour que la République existe il faut que le chef de l'État soit héréditaire, lui permettant d'être au-dessus des partis. Mais le problème est que les royalistes n'ont jamais voulu reconnaître le mot République parce qu'ils refusent d'admettre qu'elle ne peut-être que laïque. Le terme signifiait que la République, puissance publique est indépendante de toute religion et philosophie. Un regard, pour les républicains, la République est le contraire de la royauté. Quand donc les uns et les autres se rassembleront-ils en retrouvant le sens du mot et de la chose pour rétablir la République grâce au roi.

J. S.-E. (Pyrénées Atlantiques)

TOUVIER

Je comprends votre souci de vous démarquer de l'image de mouvement extrémiste de droite qui était celle des royalistes avant la création de la NAF. Mais aujourd'hui, vous poussez un peu loin votre désir d'être « *politically correct* ».

Vous adoptez les consignes données par les « grandes consciences » qui écrivent dans le *Le Nouvel Observateur*, *Globe*, *VSD*, *L'Événement du Jeudi* ou se produisent sur les chaînes de Télévision : il y a d'un côté les

bons, qui sont tous de « gauche » (si les socialistes sont critiqués, c'est parce qu'ils font une « politique de droite »), de l'autre les « mauvais » qui sont « de droite » et bien sûr, les « super mauvais », ceux qui, à tort ou à raison, sont classés « à l'extrême droite ».

Dernier exemple de ce manichéisme que vous prenez à votre compte : l'article signé Sylvie Fernoy dans le numéro 619 de *Royaliste*, à propos de l'affaire Touvier.

Touvier est un salaud intégral, point final. Il est condamné d'avance, sans circonstances atténuantes. Bien que l'on soit hostile à la peine de mort, on souhaiterait presque que l'on fasse une exception. Quoiqu'il dise pour sa défense, on ne l'écoute pas.

Il a osé traité de voyous les « résistants » qui sont entrés dans Lyon en 1944. J'ai vu moi-même les voyous-résistants en octobre 1944 à Paris. Leur engagement datait d'un mois à peine, alors que l'année précédente, ils affichaient leur sympathie pour la collaboration. Ils débordaient d'activité : tonte de femmes soupçonnées de complaisance avec les Allemands, exécutions sommaires d'ennemis personnels étiquetés « collabos » pour la circonstance. Pendant ce temps les vrais résistants se battaient en Alsace.

Les Fouquier-Tinville pourchassant les octogénaires cinquante ans après les faits qui leur sont reprochés, même si ceux-ci ont commis des exactions, me donnent la nausée. Le titre de l'article de Sylvie Fernoy ne manque pas de sel : que signifie « *Que justice soit faite* ! ». Selon moi, la justice doit être rendue sereinement, et non en fonction de lois rétroactives.

Sylvie Fernoy ne semble pas approuver la réponse du comte de Paris, interrogé par Albert du Roy à « L'Heure de Vérité » du 13 mars à propos de l'affaire Touvier : « *Il n'est pas bon de revenir sur les affaires qui nous divisent. Mieux vaut oublier. Oublier est la plus grande sagesse* ».

J. C. (Paris)

OUBLIER ?

L'ensemble de l'émission « L'heure de vérité » avec le comte de Paris m'a énormément plu (...) c'était passionnant et intelligent. Mais la fin ! Les dernières phrases : « *Il faut oublier Vichy* ! ».

Certes je comprends le fond de cette phrase : Monseigneur veut unir les Français, tous les Français et donc éviter les sujets qui divisent. (...) Mais tout de même ! Oublier Vichy ! En tant que professeur d'Histoire, toujours à l'affût des révélations sur le passé, je ne polémique pas sur le thème du « Maréchal-bouclier » ou sur le fait « savait-il pour l'extermination ? » (selon Max Ferro : non). Mais tout de même ! Vichy et la collaboration, Vichy qui livre les Juifs sans que l'on lui demande, Vichy et la Milice. Oublier ? Non, ce n'est pas possible ! (...)

Monseigneur pourtant si modéré, si mesuré, notre bien-aimé « Prince rouge » aurait du

réfléchir deux fois avant de prononcer des phrases, des mots, lourds de sens, de non-dit, d'ambiguïtés.

J.B. (Rhône)

JUSTICE

Royaliste a publié dans son numéro 618 un entretien avec M. Soulez-Larivière sous le titre « *Sortir du cirque médiatico-judiciaire* ». Cet avocat critique les violations du secret de l'instruction et a raison. Malheureusement on relève une omission particulièrement criante dans son propos, ce qui en affecte la pertinence. Je lis les journaux et peux constater que ce sont les avocats qui violent le plus souvent le secret de l'instruction. Ils le font parce que c'est tactiquement rentable pour les intérêts de leur client, et parce qu'ils savent que le juge d'instruction se tait toujours, malgré les attaques dont il fait l'objet, et que la hiérarchie judiciaire et le Ministère de la Justice ne prennent jamais sa défense. Ils ont le beau rôle et personne ne les contredit ; alors, pourquoi se gêner ? Pour un juge Pascal qui, vingt ans après, reste une exception, on voit quotidiennement des juges d'instruction que les avocats traînent dans la boue par médias interposés et qui respectent quand même le secret de l'instruction. Je ne m'oppose pas a priori à ce que les avocats critiquent la Justice mais ils seraient bien inspirés de balayer d'abord devant leur porte.

J. L. (Haute-Vienne)

SANS CONVICTION

Comment bâtir une royauté sans Roi ? Quand les étudiants et les casseurs sont dans les rues de Paris, Monseigneur le comte de Clermont compose des parfums (lire *Point de Vue* du 29 mars), fait partager aux lecteurs du *Figaro* (du 28 mars 1994) ses soucis de garde-robe, et donne un cycle de conférences à quelques privilégiés lors d'une croisière sur le « Club Med II ». Le comte de Clermont est-il attiré par la politique ?

Comment bâtir un mouvement politique sans leader politique ? « Quelqu'un » va-t-il marquer de la fleur de lys la prochaine campagne présidentielle ? Ou faudra-t-il attendre (peut-être) l'année 2002 ? Pourquoi ne pas avoir démontré que la cohabitation Président/Premier Ministre (que les Français apprécient) serait meilleure encore dans le cadre d'une monarchie constitutionnelle ?

Le livre de Chantal de France (heureusement qu'elle est là, elle !) et même « L'Heure de Vérité » de Monseigneur le comte de Paris n'ont eu que peu d'échos dans la presse et l'opinion, mais je reconnais que ces deux personnalités n'en sont pas la cause.

Je pense que *Point de Vue* et *Stars et couronnes* font finalement plus pour la progression dans l'opinion de l'idée royale.

Mais vous m'avez convaincu, je me réabonne. Sans aucune conviction. Mais je me réabonne.

M. D. (Oise)

Social

Recherche

Référendum ou syndicats ?

A Air France, le référendum organisé par Christian Blanc a tourné au plébiscite mais il pose plus de problèmes qu'il n'en résout.

Rappelons tout d'abord les enjeux de la consultation. Il s'agissait pour le PDG Christian Blanc de faire adopter son plan de relance de l'entreprise publique asphyxiée socialement (par de longs conflits et l'absence de dialogue entre partenaires sociaux) et économiquement par la crise et la concurrence.

Ce référendum relance d'abord le débat sur la représentativité des organisations syndicales. Si celles-ci étaient représentatives d'autre chose que d'elles-mêmes, si leurs dirigeants n'étaient, dans bien des cas, une caste coupée de la réalité sociale, à quoi bon, en effet, consulter la base ? Le recours au référendum, qui n'a aucune valeur juridique et est contraire à la tradition syndicale française, est avant tout le signe de l'incapacité

Troisième question : à qui attribuer le succès du référendum ? Le taux de participation et les 81 % de réponses positives constituent un succès indéniable pour Christian Blanc (dont les qualités de négociateur avaient déjà fait merveille naguère en Nouvelle Calédonie) qui réussit le tour de force de restaurer un climat social très dégradé tout en redressant une situation fortement compromise. Édouard Balladur, de son côté, tend aussi à s'attribuer la paternité du succès : c'est lui qui, en octobre dernier, a su choisir Christian Blanc pour remplacer Bernard Attali obligé de démissionner devant la violence du choc.



de la démocratie représentative syndicale à gérer une crise.

D'où cette autre question : ce type de consultation doit-il être généralisé et étendu aux autres entreprises en difficulté ? A première vue on pourrait croire qu'il s'agit d'un moyen éminemment démocratique de régler les problèmes sociaux. Cependant il ne faut pas oublier que, dans le cas d'Air France, la situation était à ce point bloquée que le référendum constituait le recours ultime. Ceci n'est pas le cas dans les autres conflits sociaux d'ores et déjà apparus ou potentiels. D'autre part, on ne peut pas dire que, dans ce genre de situation, les électeurs puissent se prononcer en toute liberté : le discours patronal du style « *si vous ne votez pas en faveur de mon plan, je ferme l'entreprise* », constitue une pression morale extrêmement forte...

nflit déclenché par son plan de redressement.

Quoiqu'il en soit, il n'est pas sain de vouloir substituer le référendum au dialogue social normal. Comme l'a dit Marc Blondel, le secrétaire général de F.O. : « *A situation exceptionnelle, méthode exceptionnelle. Toute l'erreur consisterait à généraliser la chose* ». Cela inciterait en effet les syndicats à se déresponsabiliser et à se radicaliser.

A Air France, le plus dur est maintenant à venir car dans les négociations qui vont prochainement s'ouvrir, les syndicats, grands perdants dans cette affaire, ne laisseront certainement rien passer au successeur de Bernard Attali. Un défi qui n'est sans doute pas pour lui déplaire.

Pierre LEROY

Destination danger !

Après le schéma Université 2000 et le désengagement financier de l'État de l'Enseignement supérieur (1), après le Plan Social Étudiant et la privatisation de pans entiers de l'aide sociale (2), le gouvernement s'en prend aujourd'hui à la recherche, maillon essentiel du service public de l'enseignement supérieur.

François Fillon, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a chargé un groupe de vingt-six experts d'établir un pré-rapport, base d'une consultation nationale, sur les grands objectifs de la Recherche qui doit aboutir à un projet de loi qui pourrait être voté lors de la session parlementaire de printemps.

Curieuse composition de ce groupe de travail : on y trouve un ancien ministre de la Recherche, des responsables de la Défense Nationale et du CNPF mais aucun membre du CNRS n'y a participé !

Au moment où 10 000 étudiants sont interdits de poursuivre des études au 3^e cycle, le budget de la Recherche est le seul à diminuer en valeur absolue. Le nombre de postes d'enseignants chercheurs créés passe de 2 250 en 1993 à 900 en 1994 (alors que le SNESup estime à 5 000 le nombre de création de postes nécessaires par an pendant dix ans pour répondre à la croissance des effectifs étudiants et pour combler les départs à la retraite).

Ne pas créer les postes nécessaires c'est aussi secondariser les 1^{ers} cycles de l'enseignement supérieur. Déjà des postes sont redéployés du secondaire vers le supérieur. Ainsi sont créés des établissements non traversés par la recherche, alors que l'enseignement supérieur était jusqu'alors un lieu privilégié de diffusion des nouvelles connaissances et des découvertes les plus récentes. Il s'agit donc bien de créer un enseignement supérieur à plusieurs vitesses, avec d'un côté des pôles d'excellence et de l'autre des établissements sans moyens chargés d'absorber les effectifs étudiants.

Aujourd'hui, le projet entraîne le désengagement financier de l'État

dans la recherche. Et qui dit désengagement dit nécessité de trouver des fonds ailleurs : les entreprises se sont vite mises sur les rangs. Mais il ne s'agit pas pour elles de financer n'importe quelle recherche. C'est l'abandon de la recherche fondamentale au profit de la recherche appliquée, c'est le choix d'une recherche qui répond au seul critère de rentabilité immédiate. Le rapport déclare que « *le rendement de la recherche doit aussi augmenter par une meilleure utilisation de ses résultats, qui doivent se concrétiser par une offre des entreprises pour des produits, procédés et services* ». Bien sûr les coopérations entre la recherche publique et les entreprises sont nécessaires (3 000 contrats sont en cours entre le CNRS avec près de 1 000 entreprises) mais le ministre propose un accroissement très important de la part du financement privé dans la recherche publique et c'est bien le risque d'une subordination complète de cette dernière aux besoins des entreprises qui apparaît.

François Fillon se justifie par les contraintes du marché de l'emploi et la nécessaire adaptation aux besoins des entreprises. Or le rapport Fillon constate parallèlement qu'« *il apparaît aujourd'hui que le financement de la recherche et du développement va devenir de plus en plus difficile pour de nombreuses entreprises* ». Qui financera donc la recherche ?

Dans un monde du travail en pleine mutation et dans lequel de plus en plus d'emplois requièrent une formation à la recherche, les besoins de notre pays en ce domaine apparaissent en totale contradiction avec le sort que réserve à la recherche notre cher ministre !

Philippe ETHUIN

(1) *Royaliste* n° 607.
(2) *Royaliste* n° 602.

royaliste

SOMMAIRE : p.2 : Courrier - p.3 : Références ou syndicats - Recherche : destination danger ! - p.4 : Quelle cuisine ! - Un parti repart ? - p.5 : La guerre n'aura pas lieu - p.6/7 : Questions sur la laïcité - p.8 : Pour une école de l'esprit - Les soutiers de la gloire - p.9 : La cité de l'homme - p.10 : Hôtel Lux et autres lieux - p.11 : Action royaliste - p.12 : Editorial : Des confusions spectaculaires.

REDACTION-ADMINISTRATION
17, rue des Petits-Champs, 75001 Paris
Téléphone : (1) 42.97.42.57
Télécopie : (1) 42.98.05.53
Dir. de la publication : Yvan AUMONT
Comm. parit. 51700 - ISSN 0151-5772
Diffusion NMPP - Imprimé en France

bulletin d'abonnement

Je souscris un abonnement de trois mois (100 F), six mois (185 F), un an (270 F), de soutien (500F)*
(* Encadrez la formule de votre choix)

NOM : Prénom :

Adresse :

Profession : Date de naissance :

ROYALISTE, 17, rue des Petits-Champs, 75001 Paris - CCP 18 104 06 N Paris

Quelle cuisine ! Un parti reparti ?

Choix de la tête de liste de la droite, discours d'icelle, tractations pour la composition de l'équipe : rien qui ne soit consternant.

En présentant le pathétique Michel Rocard et, à deux ou trois exceptions près, une liste d'apparatchiks aux élections européennes, le Parti socialiste offrait à la droite une belle occasion de se distinguer. Elle avait en la personne de Jean-François Deniau un candidat intelligent, européen lucide, payant de sa personne pour promouvoir la démocratie à l'Est, et capable de porter le débat électoral sur son véritable terrain. Toutes qualités qui faisaient de Deniau un candidat accepté par le RPR et que la formation chiraquienne aurait soutenu sans états d'âme...

Pour des raisons qui ressortissent à la cuisine interne de l'UDF, la future liste de droite rivalisera avec les socialistes dans la médiocrité. On se souvient vaguement que Dominique Baudis était à vingt ans un jeune homme déjà assez vieux pour être le thuriféraire de Jean Lecanuet. On s'aperçoit qu'il répète depuis bientôt trente ans le même discours européen tiédasse mais prudemment débarrassé de sa mythologie supranationale. Dominique Baudis décourage la polémique. Parfaitement courtois, parfaitement habillé, parfaitement maire de Toulouse, parfaitement fils de son père, il ennuie comme une gravure de mode.

Pas étonnant qu'il se soit fait assaisonner par ses compères qui, soit dit en passant, sont aussi forts que leurs adversaires de gauche dans le coup de poignard fraternel et dans l'auto-dérision. Ce pauvre Dominique n'avait pas encore fini de fêter sa désignation en savourant une tasse de thé déthéinisé que de bonnes âmes venaient nous expliquer que les élections de juin n'avaient pas grande importance, tandis que Jacques Chirac faisait passer la potion Baudis en expli-

quant aux hiérarques du RPR que l'homme « se foutait » des européennes et ne pensait qu'à sa propre carrière. Comme le Parti républicain est furieux de la défaite de Jean-François Deniau, Dominique Baudis aura fort à faire pour se présenter comme l'artisan d'un rassemblement. Il perdrait en outre toute cohérence et toute crédibilité si sa liste, déjà composée au prorata des formations, réunissait effectivement un panachage de maastrichiens et d'anti-maastrichiens. Que retenir de tout ce fatras ?

- que les amabilités de Jacques Chirac, les manœuvres de Valéry Giscard d'Estaing et les diverses chamailleries de la droite montrent que la coalition victorieuse au printemps de 1993 est aussi délabrée que la gauche, et non moins menacée d'effondrement.

- que les banalités du maire de Toulouse risquent fort de pousser nombre d'électeurs de droite vers la liste du Front national ou, s'ils préfèrent une version plus distinguée, vers le duo Villiers-Goldsmith.

- que, pour reprendre un verbe chiraquien, tout ce petit monde « se fout » de l'Europe : les états-majors politiques ne pensent qu'à l'élection présidentielle, les notables et les apparatchiks cherchent à se bien placer, et la présentation de projets pour l'Europe aux électeurs est le dernier souci de ces messieurs et de ces dames.

Prime à l'extrême droite, prime à l'abstention : en cherchant à fuir ses contradictions, en voulant éviter tout débat de fond sur la crise de la construction européenne, la coalition RPR-UDF prend le risque majeur d'être un jour ou l'autre rejetée comme un vulgaire parti socialiste.

Sylvie FERNOY

Il existe une mécanique des forces politiques qui peut, dans les années qui viennent, tirer le Parti communiste vers le haut...

Après la chute du mur de Berlin, lorsque tout le monde annonçait la fin prochaine des partis communistes d'Europe de l'Ouest, nous avons été les seuls à dire que le communisme avait toujours un avenir dans notre pays - à condition qu'il soit capable de témoigner à nouveau pour la justice sociale.

Ce n'était alors ni un vœu ni un regret, mais un simple constat. C'est dans ce même registre, celui d'une analyse distanciée qui suspend son jugement sur le fond, que nous

aussi son conservatisme.

- la politique de la droite et le climat de révolte sociale ouverte ou latente qui redonnent de la crédibilité aux schémas explicatifs et contestataires des communistes : lutte des classes, opposition entre l'accumulation des profits et la misère visible... En toute logique, la politique réactionnaire du gouvernement Balladur réactive les analyses conçues au siècle dernier.

- l'existence d'un vaste électorat protestataire qui ne se retrouve pas dans le Front national, ou qui le

ADHÉREZ AU PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS

pouvons estimer que le Parti communiste a effectivement des chances de reconquérir une partie au moins du terrain qu'il a perdu. A ceci plusieurs raisons, qui ne sont pas encore déterminantes, mais qui créent des circonstances favorables à ce regain :

- un mouvement général, qui touche l'Est européen (la Pologne, la Lituanie) mais aussi l'Ouest (l'Italie...), et qui tend à redonner du crédit aux formations qui contestent les excès du libéralisme économique et les misères qu'il entraîne.

- la déliquescence des partis socialistes, en France comme en Italie, qui fait que le retour du balancier vers la gauche profite ou peut profiter aux communistes.

- la semi-retraite de Georges Marchais, qui porte une lourde responsabilité dans le recul de son parti, et l'arrivée d'un nouveau secrétaire national.

- l'échec des dissidences communistes successives et des tentatives de l'opposition interne, qui prouve la solidité du vieux appareil - mais

Yves LANDEVENNEC

La guerre n'aura pas lieu

La seconde guerre de Corée n'aura pas lieu. Mais elle a déjà un vainqueur : la Chine.

Buck Danny (1) est de retour. Les stratèges américains en chambre s'en donnent à cœur joie. Au chômage technique depuis la guerre du Golfe et la dissolution du Pacte de Varsovie, les micro-conflits des Balkans n'intéressant pas les états-majors à ce niveau, ils se retrouvent en terrain connu avec la plus grande concentration de forces ennemies au monde sur le 38^e parallèle. On joue à nouveau à se faire peur. Le magazine américain *Time* (2) a révélé que les simulations faites par le Pentagone en 1991 confèrent une victoire-éclair aux forces du nord dans une guerre conventionnelle laissant à Clinton le choix entre quatre solutions : un débarquement à la Normandie à partir du Japon, un déluge de bombardements sur des zones peuplées, une frappe nucléaire type Hiroshima, ou jeter l'éponge.

Le sud aurait depuis rattrapé une partie de son retard. L'envoi de missiles « patriot » doit redonner confiance. Ils n'ont cependant pas été à ce point efficaces lors de la guerre du Golfe. En tout état de cause, la principale faiblesse demeure : l'encombrement des voies de communication intérieures qui témoigne de la fragilité d'une société industrielle développée et d'une civilisation de consommation sophistiquée telle qu'est devenue la Corée du Sud. Sparte n'est pas toujours vainqueur contre Athènes, mais à quel prix ?

Le déséquilibre conventionnel dissuade Washington d'opérer une frappe préventive sur le site de Yongbyon. Les États-Unis n'ont déjà pas suivi Mac Arthur en 1953 qui suggérait l'usage d'armes atomiques pour forcer la conclusion de la première guerre de Corée (3). Ils ne sont pas plus intervenus contre les installations nucléaires du Sin-kiang en 1968 lors de la guerre du

Vietnam. La destruction des centrales nord-coréennes provoquerait l'attaque-éclair sur le 38^e parallèle d'un régime acculé à la fuite en avant. Alors même la Chine, qui n'a certes aucune envie de voir Pyongyang déclencher une telle guerre à ses frontières, ne pourrait pas l'en empêcher. Quoiqu'elle fournisse les trois quarts des approvisionnements en pétrole de la Corée du Nord, l'effet de sanctions ne se ferait sentir qu'avec retard dans une région vivant en autarcie.

Donc Pékin entend s'opposer à toute mesure contraignante à l'égard de Pyongyang, y compris et surtout à travers les Nations Unies qui avaient quasi illégalement couvert l'opération de Corée en 1950. On peut compter sur ses dirigeants - tout communisme mis à part - pour ne pas laisser la Corée du Nord connaître le sort de la RDA. Pékin n'ignore pas, en outre, que la croisade des États-Unis contre la prolifération ne s'adresse pas qu'à Pyongyang et la vise également. Les dirigeants chinois n'ont aucune intention de se prêter à un piège qui se refermerait sur eux qui sont considérés par les services de renseignements américains comme la principale source de prolifération balistique et chimique au Moyen-Orient.

Washington a infiniment plus besoin de la Chine dans l'affaire coréenne que des Russes face aux Serbes. Aux Nations Unies, pour la première fois, Pékin a fait la preuve de son caractère incontournable pour la sécurité en Asie. N'est-elle pas la seule puissance nucléaire de la région ? Le rééquilibrage des intérêts américains, depuis Clinton, du militaire vers le commercial, l'effacement de la Russie en Extrême-Orient, accroissent considérablement sa marge de manœuvre. Il n'y a plus d'équilibre de la dissuasion en Asie, il n'existe pas

d'OTAN en face de la Chine.

Dans ces conditions, les États-Unis n'ont qu'une seule alternative : ou bien faire repartir la course aux armements, combler le vide de puissance, engager le Japon, la Corée du Sud et Taïwan à constituer un second pôle de sécurité, appuyé sur une capacité nucléaire propre. Ce n'est pas à la veille du cinquante-naire d'Hiroshima, quand l'Empereur du Japon se rend à Pearl Harbour, symbole plus fort que les commémorations du débarquement en Normandie pour une Amérique qui a vécu dans une plus grande douleur la guerre du Pacifique, que cette éventualité peut se présenter à l'horizon. Pourtant toute la compréhension du monde nucléaire repose sur la distinction plus que jamais actuelle entre la force de dissuasion et l'arme du champ de bataille. La lutte contre la prolifération ne peut se passer de l'équilibre de la dissuasion et ne s'y substituera jamais.

La seconde branche de l'alternative est l'instauration d'un dialogue stratégique au sommet entre Pékin et Washington comme hier entre Washington et Moscou, c'est-à-dire à terme d'une forme de condominium en Asie mais qui ne sera pas nécessairement limité à l'Asie. Quatrième Rome, Pékin sera un interlocuteur plus fin que ne l'a été Moscou, dans une configuration plus ouverte que celle de la guerre froide face à une puissance américaine moins sûre d'elle-même. En Corée, Clinton risque une humiliation pire que celle de Carter à Téhéran. L'art de la diplomatie a plus d'avenir que jamais.

Yves LA MARCK

(1) L'aviateur américain de la guerre de Corée, héros de la célèbre bande dessinée de *Spirou*, revient à la mode.

(2) *Time*, 4 avril 1994.

(3) On se souvient peu de l'impact de la guerre de Corée en Europe avec l'appel de Stockholm en 1952 en faveur de l'interdiction de l'arme atomique (possédée par les seuls Américains) jusqu'à la rupture Sartre-Merleau-Ponty.

BRÈVES

♦ **GRECE** : Le roi Constantin, déchu de sa nationalité et privé de ses biens en Grèce après le vote du parlement d'Athènes le 13 avril, a annoncé depuis Londres qu'il mettrait en œuvre tous les moyens pour attaquer la loi inique votée par les socialistes de Papandréou. « Nous avons un très bon dossier », a affirmé le roi, « Il s'agit d'une grossière violation des droits de l'homme ». Par ailleurs, le roi estime que le gouvernement grec et « l'établissement politique » ne lui a pas pardonné le « succès de sa visite l'été dernier ». Réfutant les prétextes fallacieux du gouvernement, le roi rappelle qu'il a « clairement reconnu la République et respecté la Constitution... Ce que je veux tout simplement, c'est être laissé en paix avec ma famille et avoir les droits dont bénéficie chaque citoyen. Je veux avoir le droit d'entrer et de sortir de mon pays, d'avoir ma maison et de vivre une vie simple ».

♦ **LUXEMBOURG** : Le prince Guillaume de Luxembourg, dernier fils célibataire des grands-ducs de Luxembourg, a annoncé ses fiançailles avec Sibilla Weiller, (petite-fille du commandant Paul-Louis Weiller, décédé au début de l'année à l'âge de cent ans) et de la princesse Olympia Torlonia (petite-fille du roi Alphonse XIII d'Espagne). Le mariage se déroulera à Versailles le 24 septembre prochain.

♦ **GRANDE-BRETAGNE** : Dans un entretien publié par le *Mail on Sunday*, le prince Charles a défendu la famille royale contre ses détracteurs qui l'accusent d'être devenue une « monarchie-showbiz », dont il fait porter la responsabilité aux médias. A quarante-cinq ans, le prince de Galles a aussi fait un ardent plaidoyer sur le rôle de la monarchie dans son pays. « Il n'y a pas beaucoup de personnes qui soient éduquées en pensant exclusivement à l'avenir du pays. Nous n'avons aucune idée politique à défendre, ni d'intérêts commerciaux. Il est bon pour le pays d'avoir quelqu'un au-dessus des partis, et qui serve de rassembleur ». Contrairement à sa mère, la reine Elizabeth, qui considère que l'onction reçue à l'Abbaye de Westminster lors de son couronnement a marqué l'établissement d'un « lien sacré » avec Dieu, Charles laisse clairement entendre qu'il a une vision plus laïque de la monarchie ; « Naturellement, je regarde la vie d'une manière différente de celle de la reine. Le couronnement a eu lieu il y a longtemps et les choses ont changé depuis et elles auront encore plus changé dans quarante ans ».

♦ **PORTUGAL** : En mars dernier, le parti Populaire Monarchique a célébré son seizième congrès à Porto. Après la renonciation du président Nuno Cardoso da Silva, a été élu à la majorité pour lui succéder Fernando Sa Monteiro. La démission de Cardoso da Silva avait été motivée en vérité par ses actions et manifestations publiques en relation avec la ligne de succession au trône portugais sans l'aval de Dom Duarte Pio, duc de Bragança et Chef de la Maison royale.

♦ **ROUMANIE** : Après sa visite officielle à Paris, le président Ion Iliescu a affirmé que le roi Michel, en exil à Genève, serait autorisé à se rendre en Roumanie pour y célébrer les Pâques orthodoxes le 1^{er} mai prochain, à condition qu'il reconnaisse officiellement la constitution démocratique du pays. Le roi et sa famille devraient notamment se rendre à Timisoara. Néanmoins, le Ministre roumain de l'Intérieur, a annoncé par avance qu'il ne répondrait pas de la sécurité du souverain. Dans l'entourage de la famille royale, on craint des provocations qui pourraient conduire, ensuite, les autorités à prendre des mesures similaires à la Grèce contre le roi. Ayant mesuré les enjeux, le roi, selon certaines informations, aurait accepté les dangers de cette visite, désirant avant tout passer les fêtes de Pâques avec son peuple.

Émile Poulat

Questions sur la laïcité

● **Royaliste** : Laïcité : d'où vient le mot ?

Émile Poulat : C'est un mot français, d'ailleurs très récent puisqu'il apparaît dans les années 1870-1875 et qu'il est encore considéré en 1911 comme un néologisme. L'origine du mot est grecque : *laïos*, le peuple, par opposition à *cleros* d'où nous avons tiré *clericus* (clerc, clergé) et *laïcus*, laïc. Il importe de distinguer le laïc, au sens ecclésiastique du terme (les chrétiens qui ne sont pas clercs) et les laïques au sens moderne (ceux qui se réfèrent au principe de laïcité). Mais ces notions de laïcité et de laïcité ne sont pensables que dans une culture chrétienne ou d'origine chrétienne, et plus précisément catholique : ni les juifs ni les musulmans ne connaissent cette distinction, qui est problématique chez les protestants. Quant à la laïcité, elle n'est pensable qu'en terrain français ou marqué par l'influence française : le mot est intraduisible dans les autres langues et notre principe constitutionnel de laïcité est incompréhensible pour un Anglais, un Allemand ou un Américain, alors qu'on le retrouve dans plusieurs constitutions africaines, mais aussi en Amérique latine (au Mexique par exemple), et en Turquie depuis Mustafa Kemal.

● **Royaliste** : Si le concept de laïcité est moderne, a-t-il une histoire ou une préhistoire ?

Émile Poulat : Georges de Lagarde a écrit un livre sur *La naissance de l'esprit laïque au déclin du Moyen-Âge...* Mais de la naissance de l'esprit laïque à la laïcité il faudra faire un chemin de plusieurs siècles dont les étapes peuvent être rapidement indiquées. La société d'Ancien régime a connu une certaine forme de laïcisation croissante - dans un pays où le catholicisme était religion du royaume - mais c'est avec la philosophie des Lumières que la laïcité s'affirme dans le combat contre

l'Église catholique. Et c'est par la Constitution de 1946 que la France se définit comme une République constitutionnellement laïque dans son article 1, dont les termes ont été repris dans la Constitution de la V^e République. Cette définition a été approuvée par les référendums de 1946 et de 1958, le premier par une majorité de gauche, le second par une majorité de droite, ce qui fait au total une approbation quasi-unanime. Un problème demeure cependant : nous n'avons aucune définition juridique de ce principe constitutionnel !

● **Royaliste** : D'où l'ambiguïté du débat sur la laïcité...

Émile Poulat : Plusieurs définitions sont en effet possibles. Pour certains, la laïcité se définit par la séparation de l'Église et de l'État, mais je suis très hostile à cette définition car cette séparation n'est pas un principe constitutionnel mais le fait d'une loi - celle de 1905. En France, la séparation est légale, alors que la République est laïque. C'est l'inverse aux États-Unis, où le principe de séparation est constitutionnel (1^{er} Amendement). D'autres définissent la laïcité par la neutralité, mais ce concept n'est pas juridique. Selon moi, la Révolution française a posé le principe de la liberté religieuse, et le principe de laïcité signifie que chacun est libre, en conscience et publiquement, de professer ou de ne pas professer la religion de son choix. Ce principe peut être accepté par l'Église catholique, puisqu'il ne repose pas sur la philosophie des Lumières : il suffit de reconnaître que dans une société divisée dans le domaine religieux, la liberté de croyance est le meilleur moyen d'assurer une coexistence paisible.

● **Royaliste** : Comment analysez-vous la fameuse loi de 1905 ?

Émile Poulat : Il est très difficile d'en prendre l'exacte mesure. Alors

que le culte était organisé sous la forme d'établissements publics (constitué par une paroisse, un séminaire, etc) la loi de séparation est une loi de privatisation puisque l'État ne reconnaît plus aucun culte. Encore faut-il distinguer deux réalités. D'une part la liberté de conscience, qui est par définition individuelle et privée. D'autre part l'exercice du culte qui repose sur un paradoxe : l'État fait passer les établissements de culte de droit public au statut d'associations culturelles de droit privé, mais ces associations sont chargées d'assurer l'exercice public d'un culte, qui est garanti par l'État. De plus, les bâtiments de culte peuvent être propriété privée ou propriété publique. C'est une situation complexe,

mais comme toujours la lecture du mode d'emploi est plus compliquée que l'usage de la chose. Je souligne que la loi de séparation ne parle pas de l'Église, ne donne aucun statut aux églises - à la différence de l'Allemagne où les églises sont des corporations de droit public. Le droit français ne reconnaît que des associations culturelles, éventuellement regroupées en unions d'associations culturelles. Vous remarquerez en outre que la loi de 1905 ne parle ni des congrégations, ni de l'enseignement, ni des missions, tout simplement parce que ces congrégations et ces établissements scolaires ont toujours été de droit privé. On voit donc en quoi et pourquoi notre loi de 1905 ne suffit pas à définir la laïcité.



♣ L'humour n'était pas absent à la grande manifestation laïque du 16 janvier

● **Royaliste** : Venons-en au débat sur la loi Falloux...

Émile Poulat : Il y a eu beaucoup de confusion dans ce débat. On a parlé à tort d'abrogation de la loi Falloux, mais cette loi comprenait 85 articles, et c'est du seul article 69 dont il a été question. Surtout, il est impensable d'abroger cette loi, sur laquelle repose encore le principe de la liberté de l'enseignement secondaire. Quant à l'article 69, je pense que ce fut une lourde erreur que d'y toucher comme l'expérience l'a montré : tout débat parlementaire sur la question de la liberté religieuse est destiné à tourner à la tempête. En revanche, il était possible de rédiger un décret, soumis à l'avis du Conseil d'État, qui aurait indiqué si des faits nouveaux permettaient ou non de modifier le financement des établissements. A mes yeux, la loi Debré constitue un fait nouveau car elle a mis sur pied un enseignement associé par contrat : cela signifie que cet enseignement prend des engagements et qu'il est soumis à des contraintes. Or ce n'est pas cela qui a été autorisé par la loi Falloux : l'enseignement privé est un enseignement libre de toute contrainte, alors que nous avons maintenant un enseignement qui fait partie du tiers secteur où l'on trouve aussi l'économie sociale (les coopératives, les mutuelles, les associations) qui ne relève ni du public ni de l'initiative privée.

● **Royaliste** : Est-il bon de financer ces établissements du tiers secteur sur fonds publics ?

Émile Poulat : Ce n'est pas le fond du problème. La véritable question, c'est de savoir s'il faut abroger la loi Debré, puisqu'elle est à la base de tout le dispositif. Or il se trouve que tout le monde est aujourd'hui satisfait de la loi Debré qui a résolu nombre de difficultés.

Dans le débat de décembre-janvier, on a invoqué la laïcité à tort et à

travers alors que ce principe n'était pas en cause : la loi Debré n'a jamais été considérée comme anti-laïque, ce qui en relève est de l'ordre du contrat, donc toutes les dispositions prévues dans le contrat peuvent être négociées contractuellement : puisqu'on paie les maîtres, pourquoi ne paierait-on pas les murs ? Mais il est intéressant d'observer que personne n'a donné de chiffres : nous ne savons pas combien, en 1992, les collectivités locales ont versé à l'enseignement associé. Nous avons eu un débat sur le financement sans que personne, nulle part, ne produise aucun chiffre !

Autre point : on a parlé de déplafonnement, mais je n'en vois aucune trace dans la loi Bourg-Broc. L'article 69 de la loi Falloux prévoit que les collectivités locales ne peuvent pas contribuer à plus de 10 % du budget de fonctionnement des établissements privés. Or la loi Bourg-Broc modifiait l'assiette du calcul car elle ne se référait plus aux dépenses de fonctionnement, mais aux dépenses d'investissement des collectivités locales pour l'ensemble des enseignements publics et privés. Le sujet est un peu technique mais il faut bien comprendre que, avec la loi Bourg-Broc, l'enseignement associé risquait d'y perdre. De plus, cette loi était en forme de noeud coulant. A nombre d'élèves égal, les collectivités locales ne pouvaient accorder plus à l'enseignement associé qu'à l'enseignement public, ce qui défavorisait mécaniquement l'enseignement associé. Prenons un département où il y a 20 % d'enseignement associé et 80 % d'enseignement public, et où il est décidé de quintupler les crédits pour le privé : il faut quintupler la part du public de la même manière, ce qui n'est guère supportable pour une collectivité décentralisée.

● **Royaliste** : En matière d'investissements, y a-t-il des garanties ?

Émile Poulat : Oui. Lorsque l'enseignement associé bénéficie de subventions d'investissements, l'accord se fait dans le cadre d'un contrat qui prévoit en particulier le cas de la vente de l'établissement. Il y a des garanties, et celles-ci devaient être inscrites dans les décrets d'application de la loi Bourg-Broc. L'enseignement associé est en fait beaucoup plus sérieusement contrôlé que l'ensemble des associations. Il faudra d'ailleurs poser un jour le problème du contrôle effectif du financement des associations...

Il faut enfin remarquer que la loi Bourg-Broc n'aurait pas simplifié la question. Cette loi n'abrogeait pas l'article 69 de la loi Falloux, qui reste en vigueur en Alsace et en Moselle parce que la dite loi y est maintenue intégralement. Si le Conseil constitutionnel n'avait pas censuré l'article 2 du projet de loi, nous aurions un enseignement primaire associé régi par la loi Goblet de 1886, un enseignement secondaire associé régi par la loi Bourg-Broc de 1993, et un enseignement purement privé régi par la loi Falloux de 1850. N'oublions pas non plus l'enseignement agricole, régi par la loi Rocard. Situation typiquement française, et vraiment très cartésienne !

J'allais oublier un cas curieux qui est celui des écoles Diwan dans lesquelles les enfants reçoivent un enseignement en langue bretonne. Ces écoles sont privées, elles connaissent de grosses difficultés financières, elles reçoivent des subventions, mais nul n'a pu me dire comment s'appliquait la loi Falloux dans le cas des écoles Diwan, tout simplement parce que la question laisse indifférent. Ce qui montre que l'enjeu, en janvier dernier, était moins financier que symbolique.

Propos recueillis aux Mercredis de la NAR

Pour une école de l'esprit

La querelle scolaire agite périodiquement la France et les années n'y changent rien...

La Gauche semble-t-elle vouloir toucher à l'École privée, un million de personnes descendant dans la rue pour défendre la « liberté de l'enseignement ». La Droite paraît-elle s'attaquer au Service Public de l'Éducation Nationale, un autre million de personnes défilant pour soutenir la « laïcité menacée ».

Les esprits distingués voient dans ces mobilisations massives, le signe que l'École est une des bases fondamentales de notre société. Et ils ont sans doute raison. L'inquiétant dans l'affaire, c'est que cette sempiternelle querelle n'amène jamais ses principaux protagonistes à se poser les questions qui importent vraiment : A quoi sert l'enseignement ? L'école mène-t-elle à bien sa mission ?

Ces questions, Jean Biès se les pose et y répond dans un remarquable essai, « Lettre recommandée aux Professeurs malades de l'Enseignement ». Fruit d'une longue expérience, servi par un style vif et rigoureux, nourri d'une profonde réflexion, ce livre a toute la force d'une démonstration irréfutable. Il dépasse de cent coudées les querelles de chapelle dont se régalaient « les barbus de la laïque » comme « les glabres de la catho ».

Le jour de la « Manif laïque », un esprit judicieux, quoiqu'anonyme, avait tracé ce slogan sur la façade d'un immeuble du boulevard Poissonnière : « La laïque ne fait pas plus de bons citoyens que la catho de bons chrétiens ». Cruel constat, marqué du sceau de la vérité, et qui devrait faire rougir de honte les tenants de l'un ou l'autre système (d'ailleurs, y-a-t-il vraiment deux systèmes ?). Mais ils ne rougiront pas, englués qu'ils sont dans les certitudes confortables de leur médiocrité routinière.

Jean Biès pourfend cette médiocrité routinière qui, en ces temps où la jeunesse succombe à l'angoisse des lendemains incertains et cherche le chemin qui donnerait un sens à sa vie, devient une franche nuisance.

En effet, comment peut-on prétendre éveiller l'intelligence des enfants et des adolescents en se référant à un scientisme désuet abandonné par les savants depuis quelques décennies déjà ? Comment peut-on prétendre susciter la curiosité en enseignant une histoire qui méconnaît systématiquement tous les travaux des historiens contemporains ? Comment peut-on prétendre apprendre la tolérance en ignorant superbement toutes les cultures non-occidentales ? Et comment peut-on prétendre faire aimer la création artistique, dans la littérature ou les Beaux-Arts, en en niant préventivement la part de spiritualité ? Jean Biès a raison, c'est une imposture, et une imposture qui n'est pas innocente, elle repose sur la négation volontaire de l'Esprit, de la force vivifiante de la spiritualité.

Mais l'école peut-elle encore se faire accueillante à l'Esprit ? Peut-elle renoncer à ses certitudes et à ses habitudes ? Jean Biès ne désespère pas : « Immense et difficile, l'effort n'en est pas moins exaltant, qui consiste à redresser, à remplacer, à reconstruire. Il est celui, par excellence, dont peuvent rêver les fils des hommes. Il requiert précisément les qualités qui sont les leurs : désintéressement, générosité, abnégation, invention, enthousiasme, amour. On ne peut vivre indéfiniment dans le médiocre, l'insignifiant, le dérisoire ; on ne peut éternellement camper sur les débris du néant ».

En homme de foi, Jean Biès parie sur le retour de l'Esprit, même en cet univers scolaire qui s'est acharné à le nier (et malheureusement chez les « cathos » comme chez les « laïcs »). Il nous convie à une véritable révolution culturelle, qui ne pourra d'ailleurs se limiter à l'École. Y-a-t-il un choix ? Ce sursaut spirituel, ou les fruits amers de la désespérance, en attendant le chaos et la tyrannie des brutes.

Patrick PIERRAN
Jean Biès - « Lettre recommandée aux professeurs malades de l'enseignement » - Éditions du Rocher, 205 p. - prix franco 138 F.

Les soutiers de la gloire

Une historienne écoute des anciens de la Résistance. Rigueur de la méthode, chaleur des récits. Et la « vérité vraie » qui reste toujours à découvrir.

Ce livre surprendra ceux qui ont lu les Mémoires des principaux acteurs de la Résistance, et les essais qui s'efforcent, avec des procédés plus que douteux, de démythifier les grandes figures héroïques des années noires.

C'est bien la mémoire des Résistants qui est interrogée par Alya Aglan, mais il s'agit cette fois de celles et ceux que Pierre Brossolette appelait « les soutiers de la gloire » : les engagés de base, les agents de terrain, dont nous ne

connaissions jusqu'à présent que quelques figures. Mais cette mémoire résistante n'est pas seulement recueillie pour que nous en gardions le souvenir : elle fait l'objet d'une véritable recherche historique, méticuleuse, prudente et froide. Les témoignages sont comparés, critiqués, confrontés aux archives disponibles, et les souvenirs des acteurs sont publiés comme tels, dans la diversité des points de vue, dans la variété des interprétations, dans la complexité des affirmations contrastées ou contradictoires. D'où le titre - Mémoires résistants (1) - que l'auteur a choisi de donner à l'histoire d'un réseau de l'Intelligence Service dans la France occupée.

Ce réseau, c'est Jade-Fitzroy, créé par Claude Lamirault, monarchiste convaincu dont le nom de guerre était « Roy », et qui prit pour chef des opérations aériennes et maritimes un de ses camarades qui était, quant à lui, militant communiste. Ce genre de rencontre, fréquente dans

la Résistance, serait parfaitement édifiante si le travail historique ne venait démontrer ce que nous savons au fond de nous-mêmes : aucune cause, même la plus légitime et la plus noble, n'est une chanson de geste. Il y a des rivalités, des parts d'ombre, des doutes, des imprudences, des lâchetés, des trahisons. D'ailleurs, les anciens de la Résistance n'ont cessé de dire, et d'écrire cette banale vérité que les démythificateurs font mine de découvrir et de révéler au monde entier.



La recherche d'Alya Aglan est à cet égard exemplaire : elle montre que le travail historique est en dehors du récit mythique, du légendaire, de l'hagiographie, mais que les faiblesses des héros et les contradictions des témoins ne justifient ni les

tentatives révisionnistes, ni les conclusions cyniques : comme l'erreur, la faiblesse est humaine et les variations de la mémoire disent simplement que l'histoire d'une époque n'est jamais achevée, et que tout événement est susceptible de plusieurs interprétations.

Qu'on ne croie pas, surtout, que la rigueur historique favorise le relativisme et tue l'émotion. Par son travail, Alya Aglan a arraché à l'oubli des pages humbles et glorieuses qui ont tissé l'ordinaire des jours de la Résistance.

Annette DELRANCK

(1) Alya Aglan - « Mémoires résistants, Histoire du Réseau Jade-Fitzroy 1940-1944 » - Éditions du Cerf, 1994 - prix franco 167 F.

La cité de l'homme

Dense, complexe, paradoxal, le dernier livre de Pierre Manent fait partie des quelques uns qui dans une année de lecture vous donnent le sentiment d'une vraie pensée. Cela est d'autant plus sensible que l'effort qu'il nous propose - et spéculativement parlant il n'est pas mince - ne débouche pas sur une conquête définitive. La dernière page nous renvoie à un réexamen à venir : « C'est à une seconde, et toute autre traversée, qu'il nous faut nous préparer ». Ainsi donc, malgré ce voyage exigeant, minutieux dans la modernité, nous n'aurions saisi que la moitié des choses ? Mais pour le lecteur, ce ne peut être du dépit. Pour aller au-delà, il fallait avoir franchi cette étape. Et il fallait même considérer cette étape comme définitive. En un certain sens, elle l'est. Il est vrai, que si réactionnaires que nous nous voulons, nous n'en sommes pas moins, irréductiblement des modernes. Je connais des garçons d'aujourd'hui, qui ne cessent de vomir leur colère contre « le moderne » - ils ne sont pas les premiers et ne seront pas les derniers - et qui, pour cela tentent vainement de saisir le moment d'une catastrophe primordiale. Ce faisant, ils ne font eux-mêmes qu'accuser le vertige d'être modernes. Mais de quoi, s'agit-il donc ?

« Nous sommes modernes, cela veut dire : nous sommes » historiens ». L'Athénien ou l'homme de Chartres peuvent avoir plus de « grandeur » ou de « force créatrice », plus de « sens de la beauté » ou de « sens du salut », il leur manque ce sentiment, cette conscience qui nous est propre, qui nous constitue comme Modernes, le sentiment et la conscience d'être historiques, de vivre dans l'histoire, d'avoir notre respiration dans l'élément de l'Histoire. Qui a eu une fois ce sentiment - nous l'avons tous - il en est marqué et, si modeste qu'il soit, glorieux à jamais ». Pierre Manent n'aurait pas annoncé, in fine, un autre parcours, que cette déclaration liminaire aurait suscité, de ma part, plus que des réserves. Si fiers que nous soyons de notre conscience historique qui est conscience de nous mêmes, je ne suis pas sûr du tout qu'Origène n'ait pas de cette histoire un sens plus profond, plus vaste et avisé que nous. Il y a une certaine morgue de l'intellectuel contemporain face à la théologie, ramenée au plus bouché des fondamentalismes qui est insupportable. Mais tel n'est pas le cas de Pierre Manent, dont la culture s'étend justement à la meilleure théologie et qui connaît son saint Thomas comme peu aujourd'hui. D'où d'ailleurs l'annonce d'une autre étape de l'itinéraire intellectuel ici commencé : « A l'empereur de l'empire visible - sol invictus - s'oppose et succède le vicaire de l'empire invisible - servus servorum Dei ».

En attendant, il nous faut franchir le cercle, vertigineux et inévitable, de la modernité. Il s'agit, bien sûr, d'une épreuve intellectuelle, qui n'en laisse aucun indemne et qui lie indissolublement la conception de la cité et la conception de l'homme. La philosophie politique à l'anthropologie. Pour nous, c'est opération de mémoire, car le cercle a été franchi au XVIII^e siècle, sans que nous y puissions rien. C'est un fait historique lourd d'un sens, non toujours explicitement repérable mais radical. Il y avait l'Ancien, il y a le Nouveau. C'est un changement de paradigme. Les critères qui valaient pour juger hier ne valent plus aujourd'hui. C'est la lecture de Montesquieu qui permet à Manent d'accuser la différence : « Les politiques grecs, écrit l'auteur de l'Esprit des Lois, qui vivaient dans le gouvernement populaire, ne reconnaissaient d'autre force qui pût le soutenir que celle de la vertu. Ceux d'aujourd'hui ne nous parlent que de manufactures, de commerce, de finances, de richesses et de luxe même ». A priori, cela sonne comme une condamnation des modernes. Erreur ! Montesquieu tourne le dos à cette vertu antique comme il refuse la vertu chrétienne. Conception cynique de la cité ? Si l'on veut, mais à condition de préciser que ce cynisme est moderne et qu'il signifie un autre regard sur l'homme et la cité. La vertu d'hier ne peut convenir au monde nouveau qui obéit à un autre ordre de nécessité et à un autre rapport fondamental de l'homme à la nature. Montesquieu, avec son exquise urbanité, gomme le caractère abrupt de la mutation, au point de se faire passer pour un partisan du retour à l'antiquité. Certes l'humanisme en lui ne peut purement détruire l'image de la vertu : « Elle

doit continuer à vivre, dans des sortes de limbes, pour fournir malgré tout à l'humanité nouvelle une représentation de l'homme, un contenu moral sans autorité pour diriger ses actions mais capable d'occuper son imagination ». Cela fait penser à ce que disait Renan du christianisme. C'est aussi le parfum d'un vase vide qui sort de ces limbes, tandis que la cité nouvelle impose sa nouvelle logique, un autre régime de la politique inscrit dans un autre champ. Désormais il ne s'agit plus de se régler sur une âme qui dicte le bien en imposant des contraintes pénibles. Plus de souverain bien, mais la fuite de la mort et de la misère.

« Par rapport à la loi ancienne qui opprime la nature, le nouveau régime est affirmation de la nature ; mais le régime ancien présuppose nécessairement mêlé à la loi, une certaine interprétation et affirmation de la nature, et, par rapport à celle-là, le nouveau régime se veut pure liberté qu'aucune finalité naturelle ne compromet. La conscience moderne nie le régime ancien, la vie selon la loi au nom de la nature, et, simultanément elle nie la nature au nom de la liberté ». Un détour par la sociologie et l'économie politique, permet de comprendre expérimentalement ce déplacement du regard qui s'est opéré. Pour le sociologue aucune interprétation préalable de la nature sociale. « Il connaît, sa tâche est de connaître les déterminants de cette réalité indéterminée, ou sous-déterminée, qu'est la nature de l'homme, l'humanité de l'homme. Il accepte bien volontiers d'ignorer ce qu'elle est » - et ainsi il établit son crédit scientifique, son innocence de tout « dogmatisme », ou de toute « métaphysique » -, car il sait mieux encore : il sait ce qui est plus fort qu'elle, ce qui la détermine, et ainsi il en sait plus que s'il connaissait l'homme lui-même ». L'homme est ainsi mis entre parenthèses. N'est-il pas soumis désormais de part en part à des déterminismes inflexibles ? Non, car le refus de rien dire sur l'essence de l'homme permet de rendre vide un espace pour sa liberté, qui par ailleurs se trouve devant une pluralité de déterminismes. La construction philosophique ancienne référait l'homme à l'unité d'une essence ou d'une substance. Celle-ci a disparu. Il ne s'agit plus de gouverner les mœurs, il s'agit de les observer en les laissant à leur liberté. La loi n'est plus commandement moral à partir de l'observation des fins de la nature humaine, elle est l'expression d'une régularité observée.

L'observation du côté de l'économie aboutit à des conclusions identiques. Peu importe que les hommes au nom d'une idée morale veuillent imposer une certaine marque à leur travail. Tout se passe comme si dans les processus économiques, les relations commerciales, une main invisible (Adam Smith) s'arrangeait pour tout faire concourir à la prospérité commune. L'idée de finalité classique a été évacuée. On ne travaille plus pour vivre ou pour faire vivre mais « pour réaliser des idées utiles toujours nouvelles qu'enfante l'imagination et ainsi, l'inciter à en concevoir d'autres toujours plus nouvelles. Le travail n'y parvient jamais au repos ».

Reste à tirer les conséquences proprement philosophiques d'un tel renversement. Elles se résument à deux thèmes : l'homme caché et la fin de la nature. Nous ne pouvons ici entrer dans la recherche passionnante que Pierre Manent poursuit à partir des grands auteurs, depuis Hobbes, Locke et Hume jusqu'à Nietzsche et Heidegger, sans oublier évidemment Kant. La ligne de force qui les soulève tous dans une direction identique (mais non sans contradictions et apories) peut se résumer en une phrase : l'homme à partir d'une nature nouvelle entreprend d'être l'auteur de sa propre genèse. Est-ce vraiment possible ? Oui s'il est cette possibilité absolue, sans essence qui le détermine. Mais peut-il se passer de la considération du bien ? Qu'est-ce qu'une autonomie absolue, ce « *viage consentement de soi par soi* » ? Est-il sûr que l'homme moderne ait su répondre au défi de l'Histoire ? N'est-il pas l'objet d'une étrange illusion ? Pour mieux comprendre, il faudra sans doute s'embarquer pour une autre étape du voyage.

Gérard LECLERC

Pierre Manent - « La Cité de l'Homme » - Fayard - prix franco : 185 F.



Hôtel Lux et autres lieux

Le 2 mars 1919 les dirigeants du Kremlin et quelques obscurs communistes étrangers sans mandats se proclament « Conférence communiste internationale ». Le 4 elle se constitue en « Troisième internationale » en inaugurant le « 1^{er} congrès international communiste », le COMINTERN naissait. Malgré les apparences de parité, le PC Russe n'étant en droit qu'une section parmi d'autres, ne jouissant d'aucune prérogative particulière, il n'échappait à aucun observateur un tant soit peu attentif - ou objectif - que cette organisation soi-disant internationale n'était en fait qu'un département du Comité central bolchevique Russe, ne jouissant d'aucune indépendance. A la tête de cet état-major, chargé d'organiser la lutte pour la dictature du prolétariat à l'échelle mondiale, Lénine imposait Grigori Zinoviev le dictateur absolu de Pétrograd alors même que les règles les plus élémentaires de la démocratie auraient voulu que cette disposition relevât des prérogatives de l'organisme.

Arkadi Vaksberg, vice-président du Pen Club d'URSS à qui l'on doit une hallucinante biographie de Vichinsky et qui a eu accès depuis 1991 aux archives les plus secrètes du Kremlin, ne traite pas dans « Hôtel Lux » (1) - du nom de l'immeuble où étaient logés les dignitaires du COMINTERN - de l'histoire de cet organisme, il tente de répondre à ces longues questions qu'il faut entièrement citer : « Quelle force contraignait donc ces gens qui n'étaient ni juridiquement ni moralement soumis à Moscou à travailler de façon si servile pour un régime étranger et se transformer en laquais du dictateur du Kremlin ? Pourquoi livraient-ils avec résignation leurs camarades à cette infernale machine à exterminer ? Pourquoi au 1^{er} appel se précipitaient-ils vers la mort certaine qui les attendait à Moscou ? Quelle hallucination diabolique les poussait à devenir les sujets de l'empire

Quand les archives deviennent accessibles c'est l'histoire qui reprend ses droits sur les vérités imposées. Elle n'est pas toujours plaisante à regarder, raison de plus pour ne pas dévier le regard.

communiste et à apporter sur un plat d'argent leur propre tête au bourreau, à espionner leur propre pays et à être châtié par leur employeur même ? ».

Je ne suis pas certain que Vaksberg réponde aux questions si tant est qu'une réponse puisse être donnée à de pareilles interrogations. Cette bacchanale sanglante rappelle si étrangement tout ce que l'on peut observer d'irrational dans le comportement d'adeptes de certaines sectes allant à la mort sur un simple regard du guide. Staline

l'intouchable gourou du communisme mondial, psychopathe avide de sang, pire que le pire des dieux aztèques. Par contre la lecture de l'ouvrage nous vaut un récit extrêmement documenté aussi morne, par la répétition des événements à l'identique, que terrifiant. C'est la permanence d'un long fleuve de sang qui s'écoule des caves de la sinistre Loubianka, c'est la même tragédie renouvelée, les bourreaux d'hier devenant les victimes du jour. Cette sinistre machine à torturer les corps a fonctionné jusqu'en 1943 date à laquelle pour des raisons de politique internationale Staline mis fin à cette orgie sanguinaire.

Et nos compatriotes dans cette épouvantable aventure, eux qui

furent épargnés, protégés qu'ils étaient en leur qualité de citoyens d'une grande démocratie qu'ils rêvaient d'anéantir au bénéfice de cette barbarie ? On peut mentionner André Marty dont les documents cités montrent que le mouchardage était pour lui une exigence quasi pathologique et Thorez ayant d'ailleurs de scrupules ; il ne dénonçait

pas ou si peu mais se gardait du moindre geste de défense envers ses amis d'hier promis à la balle dans la nuque. Les braves gens !

Moscou tenait donc les PC étrangers par la fiction du COMIN-

TERN, il les tenait tout aussi solidement par l'argent. Ce n'est un secret pour personne qu'il les finançait généreusement et tout particulièrement le PC français.

En publiant « L'Argent de Moscou, l'histoire la plus secrète du PCF » (2) Victor Loupan et Pierre Lorrain qui ont eu, eux aussi, accès aux archives soviétiques donnent un témoignage irréfutable à cette longue histoire qui va de la naissance du PCF jusqu'à et y compris Gorbatchev. Les documents présentés sont accablants pour la direction du PC dont les dénégations outragées devant une aussi éclatante évidence - mais l'on sait à quoi s'en tenir sur le sens que les léninistes donnent au mot vérité - font estimer à

sa rude franchise les propos de Paul Vaillant-Couturier : « Traîtres, espions, mauvais Français, agents de l'étranger ? Nous serons tout ce que vous voudrez ! Le communisme est un à travers le monde entier et la révolution russe le bastion du prolétariat devant lequel nous montons la garde ! ». Voilà au moins qui avait le mérite de la clarté. Par l'argent reçu le PCF était, avant tout, un agent d'influence de l'impérialisme soviétique en France.

Deux livres accusateurs qui ne doivent pas faire oublier que devant l'envahisseur nazi se dressèrent au nom de leur idéal des dizaines de milliers de communistes français et des millions de soviétiques qui croyaient aussi libérer l'homme des chaînes de la servitude imposée par les lois d'airain du capitalisme. S'ils eurent rarement des chefs dignes de leur héroïsme, possédaient-ils au moins les recettes théoriques de leur libération ? Là encore l'histoire se montre impitoyable. A cet égard je ne peux que recommander la lecture de « Le vertige des illusions » (3) d'Alexandre Yakovlev ancien chef du département de propagande du Comité Central du PCUS, ancien n° 2 de Gorbatchev, un homme qui sait de quoi il parle lorsqu'il met en pièces les fondements même du marxisme-léninisme dont il s'était abreuvé jusqu'à l'ivresse du pouvoir des années durant. La lecture de ce livre est indispensable pour qui veut comprendre pleinement, au-delà des dérives stalinienne elles-mêmes sans doute contenues en germe dans la théorie, les raisons qui ont conduit à l'effondrement de l'URSS marxiste et du marxisme en général.

Michel FONTAURELLE

(1) « Hôtel Lux : les partis frères au service de l'Internationale communiste » par Arkadi Vaksberg - Payard - Prix franco : 138 F.

(2) « L'Argent de Moscou : l'histoire la plus secrète du PCF » par Victor Loupan et Pierre Lorrain - Plon - Prix franco : 156 F.

(3) « Le vertige des illusions » par Alexandre Yakovlev - J.-C. Lattès - Prix franco : 157 F.



PHOTOS

Sont disponibles en portrait : le comte de Paris, la comtesse de Paris, le comte de Clermont, le duc de Vendôme.

Sont disponibles en groupe : le comte de Paris entouré de ses deux petit-fils, Jean et Eudes (Amboise, septembre 1987), le comte de Paris avec le comte de Clermont (Chantilly, septembre 1990), le comte et la comtesse de Paris (Dreux, juillet 1992)

Ces photos existent en trois formats (sauf le groupe avec Jean et Eudes qui n'existe qu'en 13x18).

Tarif franco :
format 10x15 : 16 F
format 13x18 : 30 F
format 20x30 : 58 F.

CONSEIL NATIONAL

Le Conseil National de la NAR est un organisme élu par les adhérents du mouvement et a comme rôle principal celui de conseil politique auprès du Comité Directeur.

La prochaine réunion du Conseil National nouvellement élu se tiendra à Paris les 4 et 5 juin prochains.

ÉPINGLETTES

Nous disposons de différents modèles d'épinglettes (pin's) vendues au prix de 35 F pièce (franco de port).

- Buste de Louis XVI (vieux or ou vieux argent) - 23 mm de haut

- Buste de Marie-Antoinette (vieux or ou vieux argent) - 23 mm de haut

- Fleur de lys (vieux or ou argentée) - 17 mm de haut

- Double cœur vendéen (vieux or ou doré ou argenté) - 24 mm de haut.

- Armoiries de Jeanne d'Arc (email or et argent sur fond bleu) - 16 mm de haut.

- Blason de France (trois fleurs de lys or sur fond email bleu) - 10 mm de haut.

- Grandes armes de France (email or et bleu sur fond blanc) - 18 mm de haut.

- Armes de France avec devise Montjoye St Denis (email bleu et or sur fond blanc) - 12 mm de haut.

- Insigne de l'association des Amis de la Maison de France (fleur de lys dorée sur hexagone bleu) - 20 mm de haut.

PYRÉNÉES-ORIENTALES

Pour la première fois depuis bien des années, la NAR manifeste régulièrement sa présence dans le département. Georges Dorso, délégué départemental tient une permanence tous les vendredis de 17 h 30 à 19 h au restaurant « Rapido Piz », 43 bis rue Général Leclerc à Perpignan. Lecteurs et sympathisants sont invités à venir y prendre contact.

D'autre part Bertrand Renouvin viendra à Perpignan le vendredi 6 mai. A 19 h, il fera une conférence sur le thème « Pour les royalistes, quelle Europe ? ». Cette conférence sera suivie ensuite d'un dîner-débat qui permettra d'aborder toutes les questions qui intéressent les royalistes d'aujourd'hui (même lieu de réunion que la permanence).

Tous renseignements auprès de Georges Dorso au 68.38.57.00.

DOSSIERS

Regroupant par thème des articles parus dans « Royaliste », nous avons édité des petits dossiers fort utiles pour les propagandistes. Déjà parus : « Royalisme, royalistes et royauté », « Immigration et citoyenneté », « Éducation » et « Écologie » et « Corse ». Chaque dossier au format 21x29,7 cm comporte une vingtaine de pages et est vendu au prix de 14 F franco.

Parallèlement nous avons publié une brochure « La N.A.R. en textes » rassemblant tous les textes votés par les congrès de la N.A.R. de 1982 à 1991. C'est un outil indispensable pour mieux comprendre notre mouvement et ses choix politiques. Brochure de 20 p. qui comporte un calendrier des différents congrès et une table des sujets traités par mots clés. Tarif (prix franco) : 1 ex. 14 F - 5 ex. 54 F - 10 ex. 68 F.

ABONNEMENT DE PROPAGANDE

Quel meilleur ambassadeur de Royaliste que le journal lui-même ? Ouvrez votre carnet d'adresses et envoyez-nous les coordonnées de ceux de vos amis susceptibles d'être intéressés par « Royaliste ».

Nous leur ferons un abonnement d'essai pendant trois mois. Prix de chaque abonnement : 25 F.

MERCREDIS DE LA N.A.R.

A Paris, chaque mercredi, nous accueillons nos sympathisants dans nos locaux (17, rue des Petits-Champs, Paris 1^{er}, 4^{ème} étage) pour un débat avec un conférencier, personnalité politique ou écrivain. La conférence commence à 20 heures très précises (accueil à partir de 19 h 45 - Entrée libre et gratuite), elle s'achève vers 21 h 45. Un buffet chaud est alors servi pour ceux qui désirent poursuivre les discussions (participation aux frais du buffet 25 F).

● Mercredi 4 mai - Du monde musulman, on ne nous présente d'ordinaire que l'intégriste au couteau entre les dents - personnage bien réel en Iran et en Algérie, mais qui sert surtout en France de prétexte au refus de l'intégration des immigrés. Spécialiste du monde arabe, et grand reporter à l'« Evénement du Jeudi », Martine GOZLAN vient de publier « L'Islam et la République » dans lequel elle montre au contraire que les valeurs de l'un sont compatibles avec celles de l'autre et qu'il existe en France des musulmans soucieux de réconcilier la modernité et la foi.

● Mercredi 11 mai - Connaissiez-vous le mouvement socialiste-monarchiste ? Et savez-vous vraiment ce que fut l'aventure de la Nation française ? Après la Libération, les courants royalistes sont plus variés qu'on ne le croit, et notre Nouvelle Action royaliste eut des antécédents qui ne manquent pas d'intérêt. Observateur avisé de notre tradition politique, Patrick LOUIS vient de publier une « Histoire des royalistes de la Libération à nos jours » dont il nous donnera la primeur.

INVITATIONS POUR LES MERCREDIS DE LA NAR

Pour recevoir régulièrement les invitations pour nos réunions des « mercredis de la N.A.R. », faites-nous en la demande.

Pour des raisons d'économie nous n'envoyons le programme qu'aux personnes l'ayant demandé explicitement

Aidez-nous par votre adhésion à la N.A.R. (renseignements en téléphonant au (1) 42.97.42.57

Demande de documentation

Si ce journal vous a intéressé, si vous désirez avoir plus de renseignements sur nos idées, nos activités, les livres et brochures que nous publions, remplissez le bulletin ci-dessous sans engagement de votre part.

Nom :

Prénom :

Date de naissance : Profession :

Adresse :

.....

.....

désire recevoir, sans engagement de ma part, une documentation sur le mouvement royaliste. Bulletin à renvoyer à :

« Royaliste », 17, rue des Petits-Champs, 75001 Paris

Des confusions spectaculaires

Le spectacle moralisateur de cette fin de siècle est insupportable. Pourquoi ? Parce que ceux là même qui déplorent la perte des repères s'ingénient à confondre les domaines, les valeurs, les fonctions. Parce que toute critique du conformisme ambiant se trouve prise au piège de la bonne foi, de la bonne conscience, de la bonne volonté de ceux qui luttent pour les grandes causes.

Aux États-Unis, une police totalitaire de la pensée a édicté des normes et un langage du « politiquement correct ». Ce délire nous amuse, alors que notre pays subit les jugements instantanés par sondage, les prescriptions du moralisme, et diverses manifestations d'intolérance qui frappent les déviants. Je me moque du tribunal de l'opinion médiatique et je ne crains pas les flics de la pensée qui recommencent à sévir, cette fois hors du milieu communiste. Mais ce dispositif peut impressionner des amis, et c'est pour eux que je tiens à préciser ceci :

PRINCIPES

J'ai l'honneur de me ranger parmi les défenseurs des droits de l'homme, je pense qu'il faut donner de l'argent à la recherche médicale et préconiser le préservatif dans la lutte contre le sida, je suis pour la réconciliation des familles désunies, pour l'égalité des droits entre les hommes et les femmes, pour la paix dans les Balkans, j'estime que l'Olympique de Marseille est une grande équipe sportive qui fait honneur à sa ville et je suis un ferme partisan de la démocratie. J'ajoute que, pour le royaliste que je suis, la République (encore une fois le Bien commun, l'État de droit) s'inscrit dans une tradition précise qui implique la distinction des domaines (le politique et religieux, l'État et la société), la transcendance de la loi morale, la

garantie de la justice et de la liberté, le respect des personnes...

Cela va sans dire ? Malheureusement non. Nous sommes au temps de la confusion, et de la normalisation de ce qui est confus, pervers, subversif - à tel point que ceux qui refusent cet état de fait sont dénoncés comme réactionnaires et cyniques. Il n'est pourtant pas possible d'accepter le règne du n'importe quoi. Les appels médiatiques à la charité publique (contre la myopathie, contre le sida) se traduisent par une confusion grave entre la



compassion pour les malades et un spectacle de la compassion qui s'apparente aux jeux du cirque : ce n'est pas la présence d'artistes qui m'indigne, mais le fait qu'un « panel » sociologique et le tout-Paris médiatique jugent en direct l'abbé Pierre (et le sifflent) et le ministre de la Santé. Un plateau de télévision n'est ni un comité d'éthique, ni l'Assemblée nationale : on ne dispute pas de questions morales, on ne délibère pas sur une politique dans de telles conditions. Ou alors c'est la rectitude du jugement qui en souffre, et les citoyens qui en supportent les conséquences : la politique de la santé suppose l'arbitrage de l'État, non l'émotion des vedettes de cinéma, et le choix de priorités (quant à certaines maladies, quant à une épidémie) ne saurait résulter d'une campagne réus-

sie car cela revient à faire le tri entre les maladies médiatiques et celles qui ne le sont pas. Il importe que les religieux et les politiques renoncent à participer à ces spectacles où les représentants d'une institution sont toujours perdants face à l'expression des angoisses et face à la mise en scène de réelles misères.

DANGERS

Il n'est pas acceptable que la télévision prenne en main des affaires de justice, fasse le métier de la police en recherchant des personnes disparues, et que certains animateurs se livrent à des psychanalyses ou à des conciliations de divorce en public. Ces spectacles sont organisés et montrés au mépris des règles de l'institution judiciaire, au mépris de la prudence de la recherche policière, au mépris de la protection de la vie privée. Elles créeront un jour ou l'autre des drames. Dangereuses à tous égards, celles qui usurpent les fonctions de la police et de la justice doivent être interdites : la liberté d'investigation médiatique (qui obéit à un critère de rentabilité) doit s'arrêter là où la liberté des personnes est en jeu.

Il est consternant de voir un affairiste douteux, mué en président de club sportif aujourd'hui interdit d'activité en ce domaine, devenir la figure emblématique d'un des plus vieux partis politiques de notre pays - en attendant qu'il s'érige, avec la bienveillance de l'Élysée, en vertueux sauveur d'une gauche aux abois. Entre la défense des valeurs politiques et Bernard Tapie il faudrait choisir, tant il est vrai que ce personnage est, comme Berlusconi, une des figures de l'anti-politique.

Il est scandaleux, enfin, que l'on confonde jour après jour les sondages d'opinion, qui sont au mieux l'expression instantanée d'un sentiment, et les procédures électorales par lesquelles les citoyens choisissent leurs représentants : cette manie perturbe la vie politique et menace la démocratie.

De la confusion des temps, des genres, des fonctions, craignons de sanglants désordres.

Bertrand RENOUVIN